



Expédition Kerguelen

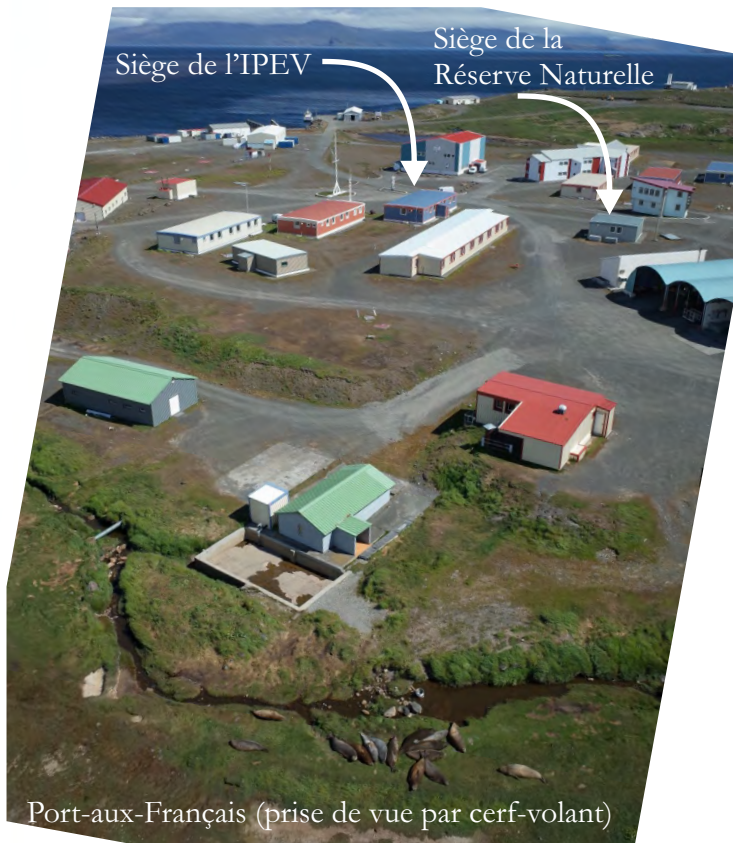
23 / 01 / 2022

[70.21°E, 49.35°S]

Air : 6°C Vent : 40 kt

Base de Port-aux-Français

Peut-on aller partout sur l'archipel de Kerguelen? La Réserve Naturelle



Depuis le 5 juillet 2019, l'archipel de Kerguelen est inscrit comme bien marin et terrestre dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La Réserve Naturelle, elle, avait été créée en 2006. La Réserve Naturelle est administrée et gérée par les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). Les missions de la réserve naturelle sont de connaître, préserver et sensibiliser à ce patrimoine inestimable. L'archipel de Kerguelen abrite notamment 50 millions d'oiseaux marins, la plus grande colonie de manchots royaux et de gorfous macaronis, la 2ème population au monde d'éléphants de mer et 25 espèces animales et végétales menacées à l'échelle mondiale. Les TAAF assurent également un soutien logistique pour les activités scientifiques de l'Institut Polaire Français (IPEV) ... pour nous!

Dans nos déplacements, il nous faut donc faire très attention à préserver la quiétude animale et à ne pas endommager les plantes, tout particulièrement dans les zones humides fragiles. Certains secteurs de l'archipel ont un accès juste réservé à la recherche scientifique et d'autres même en réserve intégrale avec une interdiction totale d'accès pour la meilleure préservation possible de toute activité humaine.

Ces deux cartes (l'archipel en entier et juste le Golfe du Morbihan), montrent la répartition des territoires en Réserve Naturelle « normale » en vert, en réserve accessible uniquement pour la recherche scientifique (en orange), et en accès interdit à toute activité humaine (en rouge). Lors de nos travaux de recherche, nous ne resterons que dans la zone verte.

